Envoyé en préfecture le 07/07/2021
Reçu en préfecture le 07/07/2021
Affiché le 07/07/2021
ID : 085-200082139-20210705-2006-DE-1-1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

–

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

–

VILLE DES SABLES D'OLONNE

–

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
du 5 juillet 2021

DELIBERATION N° 42

OBJET : DÉNOMINATION DE VOIE - LOTISSEMENT "NEXITY-CAPUCINES"

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal des Sables d'Olonne se sont réunis Salle du conseil de la Mairie annexe de la Jarrie, sise 4 rue des Sables aux Sables d'Olonne, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le vingt neuf juin deux mille vingt et un (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivité Territoriales).

PRESENTS : BAUDUIN Michel, BLANCHARD Alain, BOURGET Anthony, BRANDET Claire, BRICARD Guy, BRULARD Elise, CASSES Jean-Eudes, CHAPALAIN Jean-Pierre, CHENECHAUD Nicolas, CHEREAU Donatien, COMPARAT Annie, COTTENCEAU Karine, DEJEAN Jean-François, DELPIERRE Christine, DEVOIR Robert, GINO Corine, GUAY Frédérique, HECHT Gérard, HORDENNEAU Dominique, JEGU Didier, LAINE Maryse, LOPEZ Sophie, MAESTRIPIERI Dominique, MAUREL Mauricette, MEZIERE Alexandre, MONGELLAZ Gérard, MOREAU Yannick, NICOLAÏ Jennifer, PARISET Lionel, PECHEUL Armel, PERON Loïc, POTTIER Caroline, RIVALLAND Bruno, ROUMANEIX Nadine, ROUSSEAU Lucette, ROZO-LUCAS Orlane, SIX Jean-Yves, VRAIN Isabelle, YOU Michel.

ABSENTS EXCUSES : DARMEY Alain donne pouvoir à POTTIER Caroline, LADERRIERE Sophie donne pouvoir à DELPIERRE Christine, LE FLOCH Nicolas donne pouvoir à CHENECHAUD Nicolas, LEGRAND Claire donne pouvoir à ROZO-LUCAS Orlane, PINEAU Florence donne pouvoir à LOPEZ Sophie, VRIGNON Francine donne pouvoir à YOU Michel.

En aplication des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique HORDENNEAU a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 45
Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 45

MAIRIE DES SABLES D'OLONNE – CS 21842 – 21 Place du Poilu de France 85118 LES SABLES D'OLONNE CEDEX -Tel : 02 51 23 16 00
www.lessablesdolonne.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

–

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

–

VILLE DES SABLES D'OLONNE

–

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
du 5 juillet 2021

DELIBERATION N° 42

OBJET : DÉNOMINATION DE VOIE - LOTISSEMENT "NEXITY-CAPUCINES"

La société NEXITY a obtenu le 25 mars 2019 un Permis d'Aménager un lotissement à vocation d'habitat dénommé « Nexity – Capucines » et modifié le 16 août 2019 prévoyant la réalisation de 67 logements répartis sur 3 îlots de la manière suivante :

- **îlot n° 1 : 30 logements**
  - 9 logements locatifs publics
  - 21 logements en accession libre

- **îlot n° 2 : 29 logements**
  - 4 logements locatifs publics
  - 4 logements en PSLA
  - 21 logements en accession libre

- **îlot n° 3 : 8 logements**
  - 8 logements en accession libre

À la demande de l'aménageur, il convient de dénommer la voie desservant l'opération afin de permettre l'adressage des futurs riverains.

En effet, il est nécessaire, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, l'intervention des secours, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Si le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire, il appartient au Conseil municipal, par délibération de déterminer le nom à donner aux rues et places publiques.

Ainsi, il est proposé de dénommer la voie desservant le lotissement « Nexity – Capucines » : Rue des Passiflores.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avis favorable de la Commission urbanisme, réunie le 2 juin 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **de dénommer la voie desservant le lotissement « Nexity - Capucines » : Rue des Passiflores.**

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document entrant dans le cadre de la délibération à venir.**

Fait et délibéré aux Sables d'Olonne
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Yannick MOREAU

Signé par : Yannick Moreau
Date : 07/07/2021
Qualité : Maire des Sables d'Olonne

Maire des Sables d'Olonne

Nb : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du conseil municipal dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- *A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*
- *Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

ANNEXE 1

PLAN DE SITUATION

les Sables d'Olonne AGGLOMÉRATION

Plan de composition – Lotissement « Nexity Capucines »

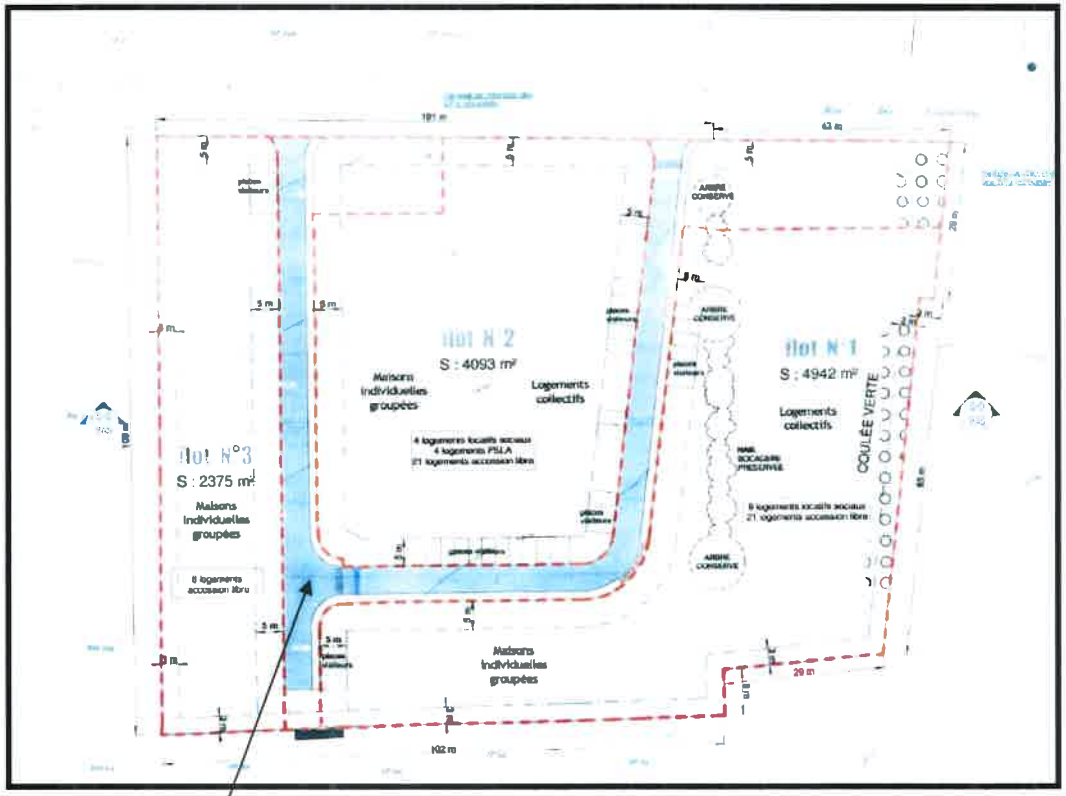

Rue des Passiflores

Envoyé en préfecture le 07/07/2021
Reçu en préfecture le 07/07/2021
Affiché le 07/07/2021
ID : 085-200082139-20210705-1667-DE-1-1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

–

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

–

VILLE DES SABLES D'OLONNE

–

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
du 5 juillet 2021

DELIBERATION N° 43

OBJET : DENOMINATION DE VOIE - LOTISSEMENT "LES PALUDIERS"

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal des Sables d'Olonne se sont réunis Salle du conseil de la Mairie annexe de la Jarrie, sise 4 rue des Sables aux Sables d'Olonne, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le vingt neuf juin deux mille vingt et un (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivité Territoriales).

PRESENTS : BAUDUIN Michel, BLANCHARD Alain, BOURGET Anthony, BRANDET Claire, BRICARD Guy, BRULARD Elise, CASSES Jean-Eudes, CHAPALAIN Jean-Pierre, CHENECHAUD Nicolas, CHEREAU Donatien, COMPARAT Annie, COTTENCEAU Karine, DEJEAN Jean-François, DELPIERRE Christine, DEVOIR Robert, GINO Corine, GUAY Frédérique, HECHT Gérard, HORDENNEAU Dominique, JEGU Didier, LAINE Maryse, LOPEZ Sophie, MAESTRIPIERI Dominique, MAUREL Mauricette, MEZIERE Alexandre, MONGELLAZ Gérard, MOREAU Yannick, NICOLAÏ Jennifer, PARISET Lionel, PECHEUL Armel, PERON Loïc, POTTIER Caroline, RIVALLAND Bruno, ROUMANEIX Nadine, ROUSSEAU Lucette, ROZO-LUCAS Orlane, SIX Jean-Yves, VRAIN Isabelle, YOU Michel.

ABSENTS EXCUSES : DARMEY Alain donne pouvoir à POTTIER Caroline, LADERRIERE Sophie donne pouvoir à DELPIERRE Christine, LE FLOCH Nicolas donne pouvoir à CHENECHAUD Nicolas, LEGRAND Claire donne pouvoir à ROZO-LUCAS Orlane, PINEAU Florence donne pouvoir à LOPEZ Sophie, VRIGNON Francine donne pouvoir à YOU Michel.

En aplication des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique HORDENNEAU a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 45
Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 45

MAIRIE DES SABLES D'OLONNE – CS 21842 – 21 Place du Poilu de France 85118 LES SABLES D'OLONNE CEDEX -Tel : 02 51 23 16 00
www.lessablesdolonne.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

–

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

–

VILLE DES SABLES D'OLONNE

–

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
du 5 juillet 2021

DELIBERATION N° 43

OBJET : DENOMINATION DE VOIE - LOTISSEMENT "LES PALUDIERS"

La société LODGIM a obtenu le 12 novembre 2020 un permis d'aménager un lotissement à vocation d'habitat dénommé « Les Paludiers » comprenant 5 lots à bâtir.

A la demande de l'aménageur, il convient de dénommer la voie desservant l'opération afin de permettre l'adressage des futurs riverains.

En effet, il est nécessaire, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, l'intervention des secours, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Si le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire, il appartient au Conseil municipal, par délibération, de déterminer le nom à donner aux rues et places publiques.

Ainsi, il est proposé de dénommer la voie desservant le lotissement « Les Paludiers » : Impasse des Salicaires.

La Salicaire est une plante herbacée de la famille des Lythraceae que l'on trouve à proximité des cours d'eau où elle forme de longues inflorescences rose pourpré semblables à des épis.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avis favorable de la Commission urbanisme, réunie le 2 juin 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **de dénommer la voie desservant le lotissement « Les Paludiers » : Impasse des Salicaires.**

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document entrant dans le cadre de la délibération à venir.**

Fait et délibéré aux Sables d'Olonne
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Yannick MOREAU

VILLE DES SABLES D'OLONNE
VENDÉE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Signé par : Yannick Moreau
Date : 07/07/2021
Qualité : Maire des Sables d'Olonne

Maire des Sables d'Olonne

Nb : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du conseil municipal dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- *A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*
- *Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

ANNEXE 1

PLAN DE SITUATION

les Sables d'Olonne... AGGLOMÉRATION

Plan de composition – Lotissement « Les Paludiers »

Impasse des Salicaires